

AUTORISATION - CARTE DE SORTIE - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Du CE2 au CM2, vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à rentrer seul.

**Tout enfant ayant une autorisation et une carte de sortie
ne sera plus sous la responsabilité de l'école une fois sorti de l'établissement.**

Trois étapes pour obtenir une carte de sortie :

1. Remplir ce document et le remettre à l'accueil ou à l'enseignant de votre enfant.

Autorisation de sortie :

Je (nous) soussigné(e)(s)

autorise(ons) mon(notre) enfant. en classe de

à rentrer seul aux dates et heures indiquées ci-dessous :

	11h30	16h30	17h50
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

Paris, le

Signatures :

2. Votre enfant recevra une **carte cartonnée** à remplir comme suit :
 - Indiquer vos noms et coordonnées
 - Colorier les cases des jours et heures où votre enfant est autorisé à rentrer seul
 - Coller une photo d'identité en haut à droite de la carte
 - Retourner la carte signée à l'enseignante de votre enfant ou à l'accueil.
3. La **carte de sortie** sera **tamponnée** et ainsi **validée**, puis remise à votre enfant dans un étui plastique. Il devra en prendre soin et la présenter à chaque sortie.



CARTE DE SORTIE

Ecole Saint-Michel de Picpus - 47, Bd de Picpus - Paris 12 - 01 43 43 87 65



Photo

Nom : _____

Prénom : _____

Classe : _____

2022 - 2023

Lundi	11h30	16h30	17h50
Mardi	11h30	16h30	17h50
Jeudi	11h30	16h30	17h50
Vendredi	11h30	16h30	17h50

*Colorier les heures de sorties autorisées

M & Mme
Tél : /
autorisent leur enfant à quitter seul
l'établissement les jours suivants.

Signature des parents :

CONSEIL IMPORTANT

Dans le cas où votre enfant resterait seul
à vous attendre sur le trottoir,
après la fermeture des portes,
conseillez-lui de rentrer
dans le hall du secrétariat au 47
pour vous y attendre en toute sécurité.